



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Alcoolisme

Question écrite n° 17537

Texte de la question

M. Germain Gengenwin appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la situation des centres d'hygiène alimentaire et d'alcoologie du Bas-Rhin qui assurent des soins spécifiques aux malades alcooliques. La pérennité de ces structures est menacée par l'insuffisance des engagements financiers de l'État. Aussi il lui demande s'il n'est pas envisageable de reconsidérer l'enveloppe « alcool » allouée au département du Bas-Rhin et d'empêcher ainsi la fermeture de plusieurs centres.

Texte de la réponse

Le rôle des centres d'hygiène alimentaire et d'alcoologie dans la prévention de l'alcoolisme et les soins aux malades de l'alcool est essentiel. Ces centres ont obtenu en 1994, grâce à un effort de redeploiement interne au chapitre 47-17, la reconduction de l'enveloppe globale allouée en 1993. En outre, en ce qui concerne le département du Bas-Rhin, une subvention complémentaire exceptionnelle non reconductible de 360 000 francs a été attribuée au Bas-Rhin en 1994, et un complément de 500 000 francs sera versé dès le début 1995, en vue d'apurer les déficits du CHAA de Strasbourg, ce qui devrait permettre aux centres de fonctionner dans des conditions satisfaisantes.

Données clés

Auteur : [M. Gengenwin Germain](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17537

Rubrique : Santé publique

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 août 1994, page 4115

Réponse publiée le : 2 janvier 1995, page 103